



VALLOIRE

GALIBIER

Note de synthèse
Budget primitif 2026
Budget principal

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

2.3 Focus sur les dépenses réelles d'investissement

3. Ratios d'analyse financière

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales impose la présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, est adoptée une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues du Compte Financier Unique 2025 (CFU) qui sont présentement comparées aux données issues du Budget primitif (2026).

1. Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 073-217303064-20260312-26_03_039-DE

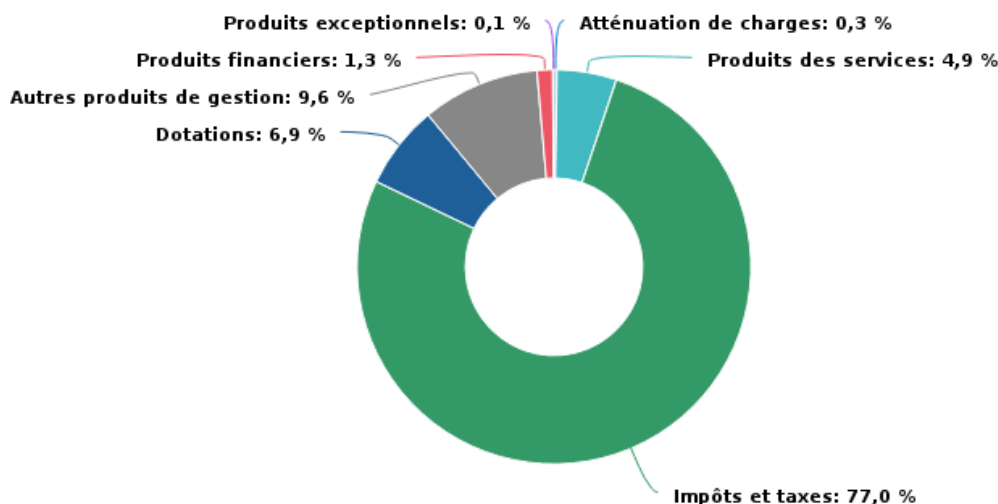


1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 11 587 200 €, elles étaient de 11 460 445,30 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	CFU 2025	BP 2026	2025->2026 %
Impôts / taxes	8 882 125,17 €	8 920 000 €	0,43 %
Dotations / Subventions	698 629,81 €	796 000 €	13,94 %
Recettes d'exploitation	1 501 011,30 €	1 682 000 €	12,06 %
Autres recettes	378 679,02 €	189 200 €	- 50,04 %

Année

CFU 2025

BP 2026

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 073-217303064-20260312-26_03_039-DE

Recettes réelles de fonctionnement	11 460 445,30 €	11 587 200 €	1,11 %
Opérations d'ordre	16 987,58 €	10 000 €	-41,13 %
Excédent de fonctionnement	671 480,12 €	303 510,04 €	-54,8 %
Total recettes de fonctionnement	12 148 913 €	11 900 710,04 €	1,04 %

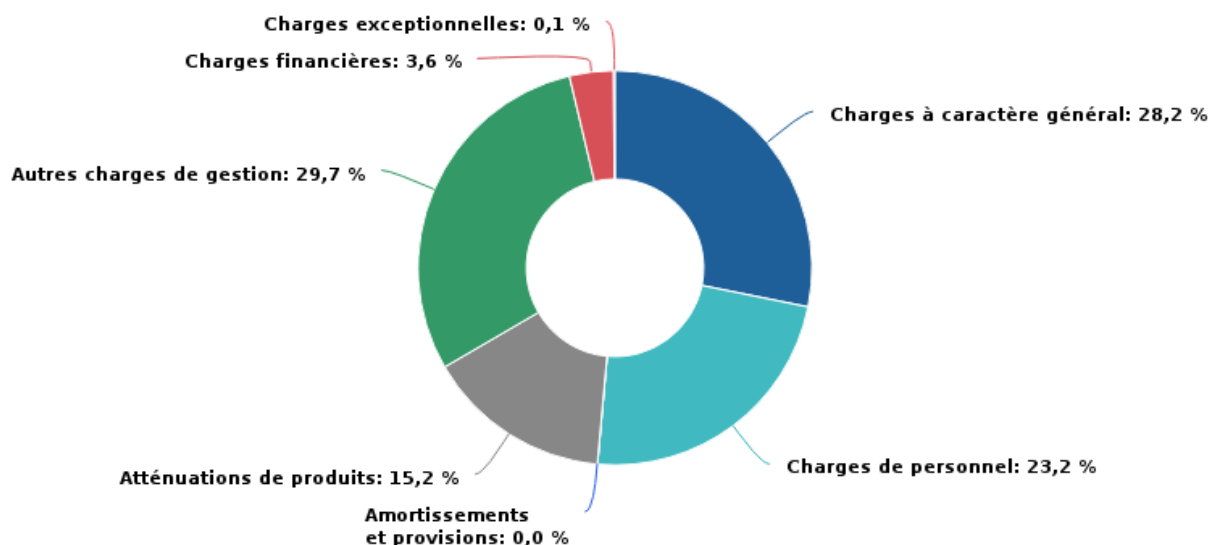
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 9 419 600 €, elles étaient de 8 462 164,23 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	CFU 2025	BP 2026	
Charges de gestion	5 089 573,33 €	5 449 600 €	7,07 %
Charges de personnel	1 739 039,13 €	2 190 000 €	25,93 %
Atténuation de produits	1 250 766,27 €	1 430 000 €	14,33 %
Charges financières	379 305,58 €	340 000 €	-10,36 %
Autres dépenses	3 479,92 €	10 000 €	187,36 %
Dépenses réelles de fonctionnement	8 462 164,23 €	9 419 600 €	11,31 %
Opérations d'ordre	249 931,58 €	2 481 110,04 €	892,72 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	8 712 095,81 €	11 900 710,04 €	36,6 %

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

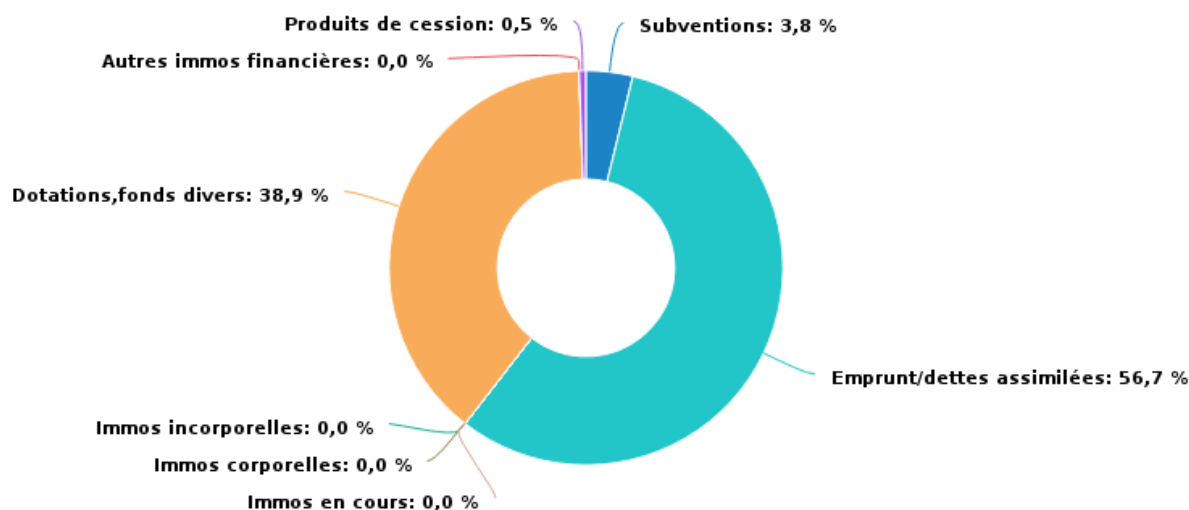
ID : 073-217303064-20260312-26_03_039-DE



Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 9 127 672,11 €, elles étaient de 4 352 076,20 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	CFU 2025	BP 2026	2025->2026 %
Subventions d'investissement	0 €	350 000 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	700 000 €	5 174 364,96 €	639,19 %
Dotations, fonds divers et réserves	3 648 059,59 €	3 553 307,15 €	-2,6 %
<i>Dont 1068</i>	<i>3 435 249,52 €</i>	<i>3 133 307,15 €</i>	<i>-8,79 %</i>

Année	CFU 2025	BP 2026	
Autres recettes d'investissement	4 016,61 €	50 000 €	1 144,83 %
Recettes réelles d'investissement	4 352 076,2 €	9 127 672,11 €	109,73 %
Opérations d'ordre	282 797,84 €	2 481 110,04 €	777,34 %
Excédent d'investissement	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	- %

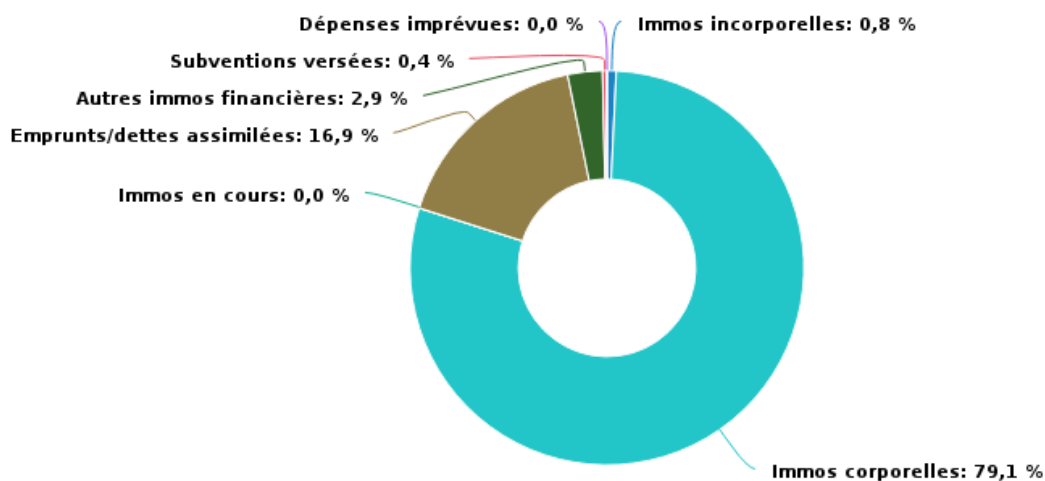
Total recettes d'investissement **4 634 874,04 €** **11 608 782,15 €**

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 8 467 475 €, elles étaient de 4 558 218,96 € en 2025.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	CFU 2025	BP 2026	
Immobilisations incorporelles	51 478,20 €	65 000 €	26,27 %
Immobilisations corporelles	2 745 890,48 €	6 700 975 €	144,04 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	1 465 090,98 €	1 430 000 €	-2,4 %
Autres dépenses d'investissement	295 759,30 €	271 500 €	-8,2 %
Dépenses réelles d'investissement	4 558 218,96 €	8 467 475 €	85,76 %
Opérations d'ordre	49 853,84 €	10 000 €	-79,94 %
Déficit d'investissement	2 370 178,52 €	2 343 377,28 €	-1,13 %
RAR	-	-	- %
Total dépenses	6 978 251,32 €	10 820 852,28 €	

2.3 Focus sur les dépenses réelles d'investissement

Pour rappel voici ci-dessous les tableaux précisant les dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2026.

Les projets d'investissement engagés (chapitre 21)

	PROJET	RAR	PROPOSITION	TOTAL
Nouvelle école	MO	255 031,00	500 000,00	755 031,00
	CT		32 880,00	32 880,00
	SPS		15 960,00	15 960,00
	Désamiantage/Déconstruction		372 000,00	372 000,00
	Hydrogéologie		18 200,00	18 200,00
	Travaux		6 282 120,00	6 282 120,00
	TOTAL DEPENSES	255 031,00	7 221 160,00	7 476 191,00

		RAR	PROPOSITION	TOTAL
Ecole provisoire	MO			
	CT/SPS			
	Travaux		47 500,00	47 500,00
	Divers aménagements (stationnement/clôture)			0,00
TOTAL - NET COMMUNE		0,00	236 020,00	236 020,00

		RAR	PROPOSITION	TOTAL
Vidéoprotection	INEO - Marché base		160 000,00	160 000,00
	INEO - Extension Vallée d'Or		24 000,00	24 000,00
	SOREA		10 000,00	10 000,00
	TOTAL DEPENSES		194 000,00	194 000,00
	AURA		30 000,00	30 000,00
	TOTAL RECETTES		30 000,00	30 000,00
TOTAL - NET COMMUNE			164 000,00	164 000,00

		RAR	PROPOSITION	TOTAL
Front de neige de la Brive	AMADEUS	90 000,00		90 000,00
	CGM	36 100,00		36 100,00
	LGO	24 600,00		24 600,00
	INEO - Liaison fibre	5 600,00		5 600,00
	Autres (Monitoring écran)	23 700,00		23 700,00
TOTAL - NET COMMUNE		180 000,00	0,00	180 000,00

		RAR	PROPOSITION	TOTAL
Aménagement du col du Télégraphe	MO		19 560,00	19 560,00
	Travaux		539 040,00	539 040,00
	TOTAL DEPENSES		558 600,00	558 600,00
	ALCOTRA		145 000,00	145 000,00
	CCMG		40 000,00	40 000,00
	Autres		10 000,00	10 000,00
	AURA		115 000,00	115 000,00
	TOTAL RECETTES		310 000,00	310 000,00
NET COMMUNE			248 600,00	248 600,00

PPI sur projets engagés

PROJET		PROPOSITION	TOTAL	2026	2027	2028
Nouvelle école	MO	500 000,00	500 000,00	200 000,00	200 000,00	100 000,00
	CT	32 880,00	32 880,00	27 000,00	5 880,00	
	SPS	15 960,00	15 960,00	6 000,00	6 000,00	3 960,00
	Désamiantage/Déconstruction	372 000,00	372 000,00	372 000,00		
	Hydrogéologie	18 200,00	18 200,00	18 200,00		
	Travaux	6 282 120,00	6 282 120,00	1 876 800,00	2 788 120,00	
TOTAL		7 221 160,00	7 221 160,00	2 700 000,00	3 000 000,00	1 290 000,00

Dépenses engagées ou impératives

Dépenses engagées	
Base de loisirs	1 192 000,00
Depuis DOB : Avenant électricité (+ 42 000 € TTC)	
Dépenses impératives	
Rachat matériel Château Ripaille	120 000,00
Acquisition plateau Maison Grange	310 000,00
Transformateur Maison Grange	85 000,00
Travaux aménagement plateau Maison Grange	100 000,00
TOTAL	615 000,00



Fonctionnement des services

INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS			
OBJET	MONTANT	DONT RAR	DETAIL
Services techniques	1 099 420,00	219 457,00	
<i>Dont voiries</i>	<i>472 400,00</i>	<i>52 000,00</i>	<i>Reprise chaussée vallée d'or</i> <i>Reprise chaussée Charbonnières</i> <i>Marquage Routier</i> <i>Voiries diverses</i>
<i>Dont patrimoine</i>	<i>321 447,00</i>	<i>167 457,00</i>	<i>Rénovation des bureaux OT au 1er étage</i> <i>Entretien des chapelles</i> <i>Conformité incendie AEP</i> <i>Eglise</i> <i>Autres (GTB, cuve fuel cinéma, cabinet médical divers)</i>
<i>Dont matériel technique</i>	<i>305 573,00</i>	<i>0,00</i>	<i>Tracteur</i> <i>Déneigement</i> <i>Outillage technique</i>
Urbanisme	128 100,00	78 101,00	PLU
Equipements touristiques	149 000,00	46 000,00	Golf - MOE Padel Matériel évènementiel (chapiteau/éclairage) Reprise piste ski de fond
Traitement des risques naturels	137 000,00	30 000,00	Chute de roches Talus / immeuble les Pensées Abaissement niveau rieu benoit Etude pare-pierres Charbonnières (filets) Divers
Réserves foncières	50 000,00		Acquisitions
Ecole	5 000,00		Mobilier et informatique
Administration	62 000,00	8 190,00	Mobilier/informatique/logiciels/site internet
Centre médical	5 000,00		Informatique
Thymel	2 000,00		Matériel
TOTAL INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS	1 637 520,00	381 748,00	

3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

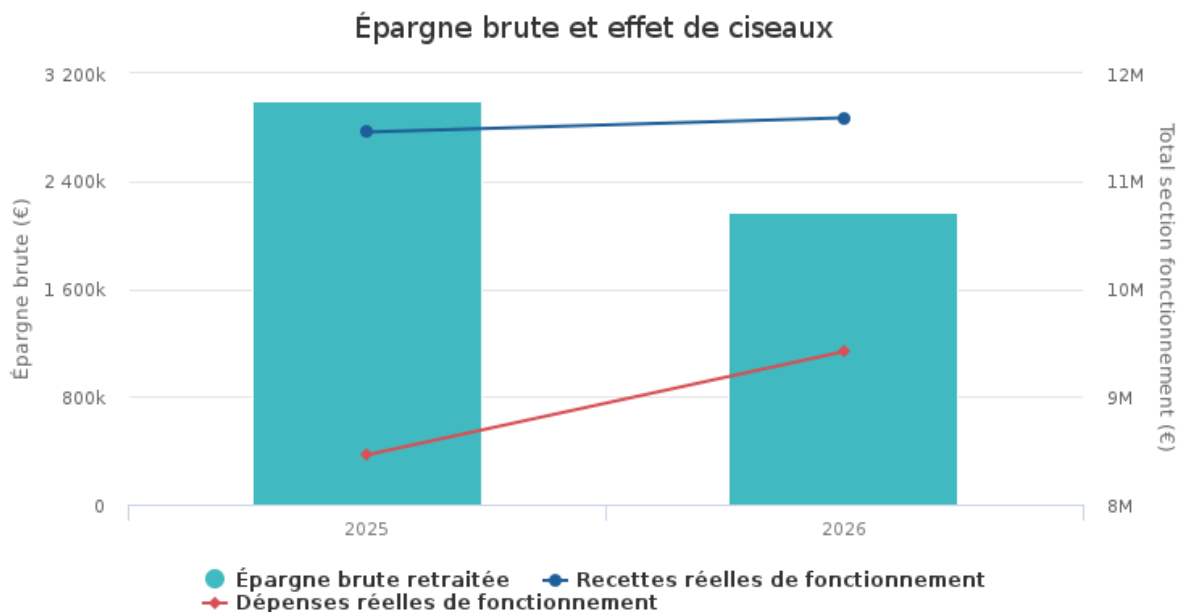
A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Evolution des niveaux d'épargne de la commune

Année	CFU 2025	BP 2026	2025->2026 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	11 460 445,30	11 587 200	1,11 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>5 416</i>	<i>10 000</i>	<i>-</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	8 462 164,23	9 419 600	11,31 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>3 479,92</i>	<i>10 000</i>	<i>-</i>
Epargne brute (€)	2 993 081,07	2 167 600	-27,58%
Taux d'épargne brute %	26,13 %	18,71 %	-
Amortissement du capital (€)	1 465 090,98 €	1 430 000 €	-2,4%
Epargne nette (€)	1 527 990,09 €	737 600 €	-51,73%
Encours de dette	10 633 786,55 €	12 951 286,82 €	21,79 %
Capacité de désendettement	3,55	5,97	-

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.



Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

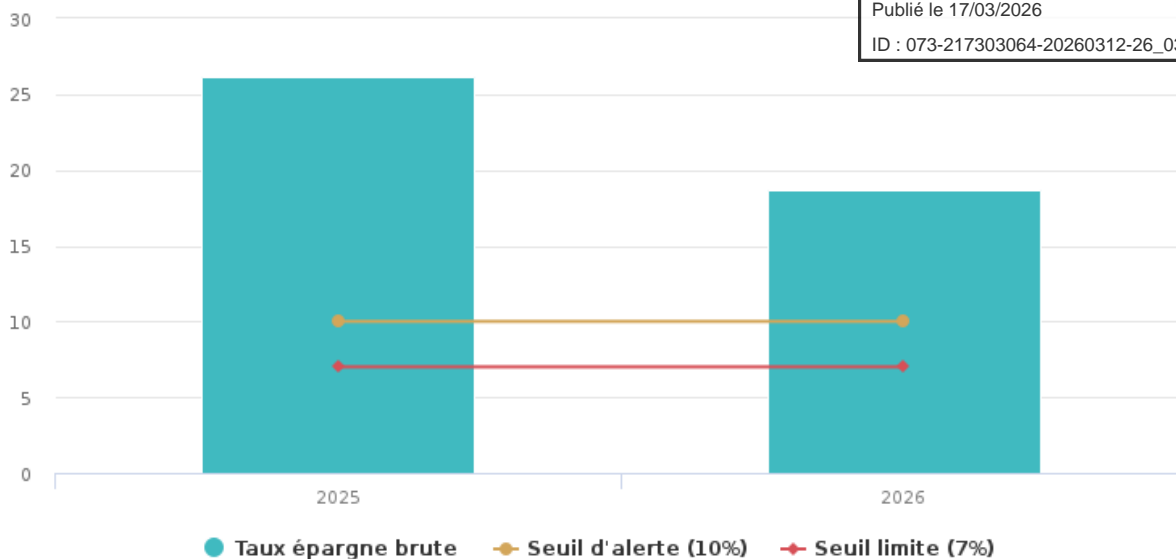
Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

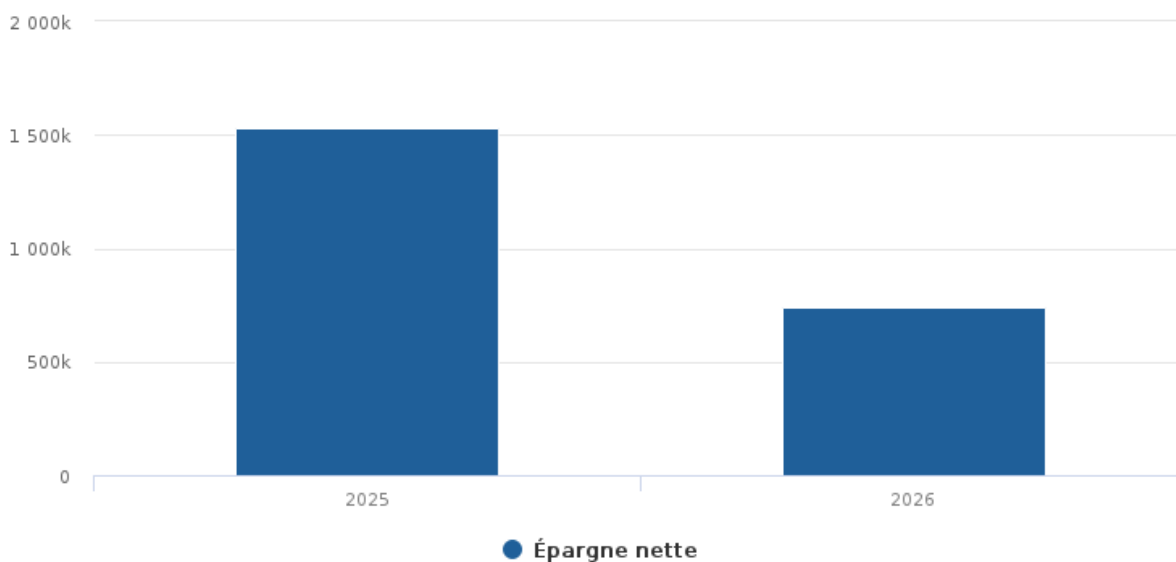
Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 16,5 % en 2024 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuil

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 073-217303064-20260312-26_03_039-DE



Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 4,6 années en 2024 (DGCL – Données DGFIP).

Capacité de désendettement de la collectivité

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 073-217303064-20260312-26_03_039-DE

